Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260608-2026_59-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 2026-N°59

Nombre de Conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 mai 2026

Présents : M. PAUTREL Louis - M. COQUELIN Ronan - Mme CHALOPIN Virginie - Mr - M. RINFERT Georges - Mme PEAN Michelle - Mme QUINLAN Sophie - M. BOSSARD Thierry - Mr BLIN David - - Mme LESENECHAL Floriane - M. PAUTREL Sébastien - Mme BATTAIS Laëtitia - DAUGUET Valentin (arrivée à 20h38 pour délibération 2026-N°66 Salle polyvalente – Remplacement vidéo-projecteur)- Mme PERRAGUIN Charlotte - M. DELORY Adrien.

Absente : Mme DUPREZ Aurore

Monsieur BOSSARD Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET
Elections des délégués et suppléants pour élections sénatoriales 2026

(communes de moins de 1 000habitants)

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élu Conseil Municipal qu'il ne peut pas être élu en raison de son mandat de conseiller départemental, puisqu'il est d'office grand électeur. Mr le Maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Vu le décret n°2026-301 du 21/04/2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur NOR INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et établissements du tableau des électeurs sénatoriaux,

Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du Conseil Municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit : M. RINFERT Georges, Mme PEAN Michelle, Mme PERRAGUIN Charlotte, M. DELORY Adrien.
La présidence du bureau est assurée par Mr le Maire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213501117-20260608-2026_59-DE

1 - Election des délégués :

Mr le Maire enregistre les candidatures pour les délégués :

M. COQUELIN Ronan, Mme CHALOPIN Virginie, Mme BATTAIS Laëtitia.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins nuls ou blancs : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. COQUELIN Ronan : 13 voix
- Mme CHALOPIN Virginie : 13 voix
- Mme BATTAIS Laëtitia : 13 voix

M. COQUELIN Ronan, Mme CHALOPIN Virginie, Mme BATTAIS Laëtitia, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

2- Election des suppléants :

Mr le Maire enregistre les candidatures pour les suppléants :

M. DELORY Adrien, Mme PERRAGUIN Charlotte, M. RINFERT Georges

.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins nuls ou blancs : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. DELORY Adrien: 13 voix
- Mme PERRAGUIN Charlotte: 13 voix
- M. RINFERT Georges: 13 voix

M. DELORY Adrien, Mme PERRAGUIN Charlotte, M. RINFERT Georges, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait à Le Ferré, le 08/06/2026
Pour extrait conforme au registre
Le Maire.
Louis PAUTREL

MAIRIE DE LE FERRÉ

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355